

## RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN DE CHAUFFEUR DE TAXI



**Il s'agit d'un examen théorique uniquement**

Durée : 3 heures

Lieu : poste de police d'Yverdon-les-Bains

Date : uniquement sur convocation

Composition : **MODULE A**  
connaissance des rues d'Yverdon-les-Bains 160 questions  
connaissance des administrations et établissements importants 30 questions

**MODULE B**  
connaissance des trajets avec les localités voisines 5 questions  
connaissance du Règlement communal sur les Taxis 10 questions  
connaissance de l'OTR 2 5 questions

Barème : l'examen est considéré comme réussi lorsque le candidat a répondu avec exactitude à 80 % des questions posées du Module A et 70 % des questions du Module B soit :

**Module A** 152 points au minimum sur 190 points

**Module B** 14 points au minimum sur 20 points